



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1051

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1051**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la voirie gère de manière globale les problématiques opérationnelles de déplacement sur le territoire de la Métropole de Lyon. Pour cela, plusieurs missions sont regroupées : études de trafic et de gestion des carrefours à feux, information déplacement (Info Trafic), gestion du système de régulation des feux (CRITER), application du plan d'action pour les mobilités actives (PAMA), comptages trafic, gestion du patrimoine des feux tricolores.

Le développement d'une centrale de mobilité, de l'information voyageurs et de nouveaux services liés à la mobilité (covoiturage, auto-partage, nouveaux services vélos, etc.) fait naître de nouveaux besoins qui ne sont pas couverts par les marchés actuels.

Par ailleurs, ces développements font appel à différents savoir-faire qu'il faut combiner simultanément pour appréhender efficacement les problématiques et programmer de manière efficace les déploiements.

Ainsi, cet accord-cadre vise l'assistance et l'expertise technique pour :

- des études de déploiements de la centrale de mobilité, accompagnement pour la mise en œuvre,
- des études liées découlent de la révision du plan de déplacements urbains (PDU) (impacts, etc.),
- des montages de projets européens, suivi de la mise en œuvre de projet,
- des montages et suivi d'expérimentations de type covoiturage dynamique ou véhicules traceurs,
- des études de déploiement du covoiturage, montages juridiques possibles.

Afin de répondre à ce besoin, il a été décidé de sélectionner les prestataires par le biais d'un accord-cadre multi-attributaires qui déterminera les conditions de leur remise en concurrence, conformément à l'article 76 du code des marchés publics.

Cet accord-cadre, selon un montant estimé à 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC, sans minimum ni maximum, sera conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de cet accord-cadre multi-attributaires relatif à l'assistance et à l'expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité.

Cet accord-cadre fera l'objet de marchés subséquents conclus sous la forme de marchés publics ordinaires ou de marchés à tranches conditionnelles.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 janvier 2016, a classé les offres et choisi celles des 4 groupements d'entreprises suivants :

- Carte Blanche Conseil / Arcadis ESG / Algoé / Selafa Droit Public Consultants,
- Systra / Aklea / Insign,
- Egis France / Nova7 / Adamas / Benesty Taithe Panassac,
- Transitec Ingénieurs Conseils / MT3 / PFL / VPNG Vinso / Sennse.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre multi-attributaires avec ces 4 candidats, conformément à l'article L 3221-1 du code des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord cadre multi-attributaires, sans minimum ni maximum, relatif à l'assistance et à l'expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité et tous les actes y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants :

- Carte Blanche Conseil / Arcadis ESG / Algoé / Selafa Droit Public Consultants,
- Systra / Aklea / Insign,
- Egis France / Nova7 / Adamas / Benesty Taithe Panassac,
- Transitec Ingénieurs Conseils / MT3 / PFL / VPNG Vinso / Sennse.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de procédure négociée ou procédures adaptées ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les dépenses** relatives aux marchés subséquents résultant de cet accord-cadre seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement et d'investissement - exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**